

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 13, rue Vis, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 80 Fr.

LE PROBLÈME DE L'ÉCOLE

Il m'a semblé bon de consigner ici la déclaration de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques après leur Assemblée de Mars dernier. On peut avoir de plus en plus l'occasion de s'y rapporter.

Peut-être, en effet, est-il des familles qui, accablées sous le poids des charges toujours plus lourdes, sont tentées de se laisser aller à la lassitude en face d'une lutte qui se prolonge. Tout l'odieux de la situation injuste retombe sur ce que nous nous contenterons d'appeler le « pays légal ».

Mais le devoir reste le devoir ; il y aura à rappeler, à la suite des Cardinaux et Archevêques, que « normalement le jeune chrétien doit fréquenter l'école chrétienne ».

Voici le texte de cette déclaration :

« Bien des fois depuis la laïcisation de l'école publique, les Souverains Pontifes et Evêques ont averti les parents de la stricte obligation qui leur incombait de confier leurs enfants à l'école chrétienne. Ces directives ont été condensées dans un article du Code de Droit Canonique qui garde toujours force de loi : « Que les enfants catholiques ne fréquentent pas les écoles non catholiques. Il appartient au seul Ordinaire du lieu de décider, conformément aux instructions du Siège apostolique, dans quelles conjonctures et moyennant quelles précautions destinées à éviter la perversion, la fréquentation de ces écoles pourra être tolérée ». Les familles ne peuvent donc pas se flatter d'avoir rempli leur mission éducatrice quand leurs enfants ont été assidus au catéchisme ou même ont suivi plus tard un cours d'instruction religieuse. Normalement, le jeune chrétien doit fréquenter l'école chrétienne.

« Le christianisme, en effet, n'est pas seulement un Credo à admettre c'est une pensée dont on vit et une vie qui approfondit la pensée. Au cours de la première initiation reçue sur les genoux maternels, la religion n'est guère que vécue et elle conserve dans une grande mesure, le même caractère durant les années passées au foyer familial. C'est à l'école de compléter l'action de la famille ; tout en continuant de leur faire vivre leur foi, elle doit amener les jeunes esprits, autant que leur développement intellectuel le permet, à la penser, à confronter

ses données avec celle des sciences, à éclairer de ses principes les disciplines profanes pour que leur christianisme anime leur vie intellectuelle aussi bien que leur vie morale. Travail complexe dont le succès suppose d'une part l'intime alliance de l'éducation et de l'instruction, ainsi que, d'autre part, l'unité d'inspiration des divers enseignements. Il ne suffit donc pas, pour former un chrétien, des quelques demi-heures hebdomadaires consacrées à l'étude de la doctrine chrétienne. Comme le disait Pie XI dans son Encyclique sur l'éducation : « Il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien ». Ce n'est pas le souci de faire apprendre le catéchisme à leurs enfants, mais celui de leur assurer un milieu éducatif qui a porté tant de catholiques, vivement félicités par Léon XIII, à combattre, au siècle dernier, pour que l'école publique reste chrétienne, puis à consentir de si lourds sacrifices pour fonder et entretenir des maisons d'éducation conformes aux exigences de leur foi.

Ces sacrifices, l'Eglise s'est toujours efforcée de les réduire, surtout pour les familles ne disposant que de ressources modestes. Bien avant les lois modernes de gratuité, le troisième Concile de Latran (1179) faisait aux cathédrales une obligation que le Concile de Trente étendit à toutes les paroisses, d'entretenir au moins un maître chargé d'instruire gratuitement les enfants pauvres.

Aujourd'hui qu'une petite minorité de familles seulement sont en mesure de supporter les frais d'éducation de leurs enfants, c'est à la communauté chrétienne qu'il appartient, en attendant que la communauté nationale assume cette obligation, de prendre en charge l'école chrétienne. Celle-ci doit devenir, à l'exemple de l'école officielle, un service ouvert à tous les fidèles et entretenu par tous.

L'école chrétienne est donc l'affaire de quiconque se dit chrétien, et non pas seulement de ceux qui lui ont consacré leur vie ou des parents qui lui confient leurs enfants. Les prêtres appliqués à un autre genre d'apostolat, doivent la considérer comme un de ces moyens les plus efficaces de promouvoir l'esprit chrétien et, par suite, avoir à cœur de lui procurer et recrues et ressources. Les parents qui, par impossibilité matérielle ou pour un motif légitime, ne font pas appel à ses services, ne peuvent pas se désintéresser d'une institution si importante ; bien plus, certains ne s'en croient tenus qu'à plus de générosité envers elle. Enfin, *personne ne peut se dire authentiquement chrétien s'il ne s'active pas pour obtenir le statut légal qui la rendra viable.*

En conjuguant leurs efforts pour obtenir un aménagement équitable de la législation scolaire, loin de se comporter en factieux ou même en partisans, les catholiques font œuvre civique. D'abord, parce que luttant pour la liberté, en ce tournant de l'histoire où les libertés essentielles sont remises en question, ils contribuent à écarter le despotisme qui de nouveau opprime les peuples ; toutes les libertés sont solidaires, une vraie liberté de l'école en entraînera d'autres ou du moins introduira dans les rapports sociaux un sens plus délicat des droits de chacun. Ensuite, les Souverains Pontifes le répètent, en soutenant l'école chrétienne, les catholiques collaborent efficacement à l'ordre

public et à la prospérité nationale ; la liberté est un privilège bien dangereux pour soi et pour les autres, quand on n'a aucun principe ou que les principes reçus manquent de fondement ; nos écoles ont le souci d'apprendre à leurs élèves l'usage de la véritable liberté qui consiste, dit Léon XIII, dans la « faculté rationnelle de faire le bien, largement et sans entraves, suivant les règles qu'a posées l'éternelle justice » ; elles préparent ainsi au pays et à l'Etat de consciencieux et loyaux serviteurs. »

A l'Inspection diocésaine.

M. le chanoine Rannou nous a quittés pour la belle cure de Douarnenez. Nous le félicitons de tout cœur de la grande marque de confiance que lui témoigne Monseigneur l'Evêque. Nous savons que les regrets qu'il laisse à l'Inspection diocésaine et auprès du personnel enseignant sont unanimes. Enseignement technique, A.P.E.L., C.A.L.S., Subventions départementales, ce ne sont là que quelques titres de chapitres du volume que l'on pourrait écrire sur son activité durant les 7 ans qu'il a passés à Quimper. Qu'il soit assuré que dans toutes les écoles on gardera le souvenir ému du bien qu'il a fait. Nous lui témoignerons notre reconnaissance par nos prières les plus ferventes, afin que ce même bien il le continue longtemps dans la grande paroisse qui a le bonheur de le recevoir.

Pour remplacer M. le chanoine Rannou, Monseigneur l'Evêque a fait choix de M. l'abbé Y. Salaün. Comme M. l'abbé Derrien, M. Salaün nous vient de l'école St-Joseph de Concarneau, où l'auteur de ces lignes se rappelle avoir lui-même fait ses premières armes, en 1912. Prêtre en 1939, mobilisé presque aussitôt, prisonnier en 1940, M. Salaün ne peut commencer l'enseignement qu'en 1945. Mais les 4 années qu'il y a passées ont été d'une activité intense et particulièrement féconde, débordant largement le cadre de l'école. Professeur au C. C. et préparant au Brevet, son ascendant sur les grands élèves s'étendait et pénétrait plus profondément d'année en année. Au dehors il a la responsabilité de la section des Enseignantes chrétiennes de la région. Les jeunes institutrices qui eurent l'avantage de l'avoir pour aumônier savent mieux que tous autres la grande valeur éducative et pédagogique du nouvel inspecteur. Il aidera M. Derrien dans la visite des écoles tout en se spécialisant dans la direction de l'enseignement technique, qui sera son secteur particulier. Avec nous, vous vous réjouirez, nous en sommes certains, de sa nomination, assurés qu'il remplira ses nouvelles fonctions avec autant de compétence que d'autorité et de bonté.

Vacances scolaires.

Les vacances pour l'année 49-50 ont été déterminées comme suit : 4 jours à la Toussaint ; 12 jours à Noël ; 4 jours au Carnaval ; 16 jours à Pâques ; 3 jours à la Pentecôte. Les dimanches et jeudis inclus sont à compter dans le total des jours de congé ainsi que les jours de départ et d'arrivée. Hors de là, sauf en cas d'une fête nationale ou locale particulière, les classes doivent fonctionner normalement dans toutes les écoles diocésaines primaire, technique ou secondaire.

MM. les Directeurs et Directrices des institutions secondaires techniques et primaires voudront bien nous soumettre leur tableau de répartition de ces jours de congé lorsqu'ils auront occasion de nous écrire et au plus tard lorsqu'ils nous transmettront l'état annuel de leur personnel et des effectifs de leur école.

L'Enseignement diocésain de Vannes en deuil.

Nous recommandons à vos bonnes prières le repos de l'âme de *M. le chanoine Coëtmeur*, Directeur de l'Enseignement de Vannes. C'était un ami de toujours et un conseiller très avisé des Directeurs et Inspecteurs diocésains de Quimper. Bon nombre de religieux et surtout de religieuses de chez nous ont eu l'occasion de recourir aux trésors de sa bonté et de son dévouement. Il était universellement aimé et respecté. Aussi le diocèse et la ville de Vannes lui ont fait des obsèques particulièrement imposantes ; le Conseil Général lui-même, qui tenait session, a interrompu sa séance pour permettre aux conseillers de se rendre aux funérailles. Le diocèse de Quimper y était représenté par *M. le vicaire général Bellec*, MM. les chanoines *Le Ster* et *Rannou*. En votre nom à tous, nous avons présenté à *M. le Directeur* et MM. les Inspecteurs diocésains de Vannes, l'expression de nos condoléances et l'assurance de nos prières. *M. Coëtmeur* est remplacé à la direction de l'Enseignement par *M. le chanoine Bodic*, économiste au Grand Séminaire. Nous lui adressons ici nos meilleurs sentiments de confraternelle bienvenue.

Avis divers.

Nous donnons ici, comme chaque année, un certain nombre de renseignements utiles ou nécessaires, particulièrement à l'intention des nouveaux Directeurs et Directrices. Si on veut bien en tenir compte on s'épargnera à soi-même, comme on l'évitera à nous-mêmes, une correspondance inutile et aujourd'hui si dispendieuse.

I. — A qui vous adresser ?

1° *M. le vicaire général Bellec*, Directeur de l'Enseignement, qui a la haute autorité sur l'ensemble de l'enseignement, se réserve spécialement la direction de l'enseignement secondaire et de l'enseignement religieux ainsi que toutes les questions concernant l'A.P.E.L., les A.E.P. et les Amicales.

2° *M. le chanoine Le Ster* conserve l'administration de l'enseignement primaire, l'organisation des examens ainsi que l'étude des questions financières (traitements, subventions diocésaines, etc...) pour lesquelles la décision dernière relève évidemment au Comité diocésain présidé par Monseigneur l'Evêque.

3° MM. *Derrien* et *Salaün* ont pour principale fonction l'inspection des écoles. On s'adressera spécialement :

1) à *M. Derrien* pour les questions pédagogiques et le mouvement des Enseignantes chrétiennes ;

2) à *M. Salaün* pour tout ce qui concerne l'enseignement technique et post-scolaire, et le mouvement des Enseignants chrétiens.

4° Adresses : *M. le vicaire général Bellec* : Evêché, rue de Rosmadec, Quimper. Téléphone 6-17 ;

M. le chanoine Le Ster : 13, rue Vis, Quimper. Téléphone 10-97. C. C. P. 528.80 Rennes ;

MM. *Derrien* et *Salaün* : 23, rue du Frou, Quimper.

II. — Visites et correspondance.

1° Les bureaux de l'Inspection diocésaine sont fermés le lundi et les jours fériés ; ils sont ouverts les autres jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Avant d'entreprendre un voyage assez long pour visite à l'Inspection diocésaine, il est prudent de s'assurer par appel téléphonique si l'Inspecteur que l'on désirerait voir est présent ou absent.

2° A toute lettre demandant une réponse, il faut joindre un timbre (pas une enveloppe timbrée).

III. — Enquêtes.

1° On nous faciliterait beaucoup notre tâche si, à propos des enquêtes que nous sommes obligés de faire, on voulait tenir compte des remarques suivantes : a) répondre avec soin et le plus tôt possible à nos demandes de renseignements ; b) répondre sur des feuilles de cahier d'élèves format couronne ; c) ne jamais traiter deux questions d'ordre différent sur la même feuille.

2° Vous trouverez à l'Inspection diocésaine : a) le « Directoire des Ecoles chrétiennes ». C'est le règlement diocésain des écoles. Les Directeurs et Directrices voudront bien le mettre entre les mains de leurs instituteurs et institutrices et en exiger l'observation (l'exemplaire 10 fr.) ; b) des Etats de liquidation pour les Bourses (l'exemplaire 3 fr.) ; c) des carnets de paye (20 fr. l'exemplaire).

3° *Le Sentier* est expédié à toutes les écoles ; elles y sont abonnées d'office. Prix de l'abonnement annuel 80 fr. Il doit être mis à la disposition du personnel enseignant.

Registres et diplômes.

1° Chaque Directeur doit avoir dans le bureau de sa classe afin de pouvoir les présenter aux Inspecteurs diocésains comme aux Inspecteurs primaires, sans avoir à les chercher ailleurs : a) son diplôme ; b) le registre du personnel, régulièrement paraphé par l'Inspecteur d'Académie ; il y inscrit les noms des maîtres, des moniteurs, des surveillants ; c) le registre des pensionnaires ; d) le plan de l'école.

2° De même, chaque maître doit avoir dans le bureau de sa classe : a) son diplôme ; b) son registre d'appel bien à jour.

3° Le Directeur qui reçoit un nouvel adjoint doit toujours vérifier s'il remplit les conditions légales, en exigeant de lui la

présentation de son diplôme, brevet ou baccalauréat complet. De même, il vérifiera au début de chaque mois le registre d'appel de chaque classe.

4° En plus des registres du personnel et des pensionnaires qui sont exigés par l'Inspecteur primaire, l'Inspecteur diocésain demande qu'on lui présente les cahiers de préparation de classe, le programme avec ses répartitions mensuelles ; l'emploi du temps doit être affiché.

REMARQUE. — L'Inspecteur primaire qui visite une école demande généralement qu'on lui montre le plan de l'établissement. Ce même plan est exigé de tout Directeur qui entre en fonctions, lors de la déclaration de l'ouverture de l'école.

Il est prudent de vérifier si les aménagements apportés dans les locaux scolaires ces dernières années sont enregistrés sur le plan ; sinon, il est urgent d'y remédier. Que l'on sache bien que lors d'un changement de Directeur et d'une nouvelle déclaration, la non-conformité des plans et des locaux est un motif d'opposition.

D'autre part, certains plans ne sont guère présentables ; il ne serait pas inutile de les reproduire sur papier moins encombrant et plus clairement.

Journées Catéchistiques

Nous avons prévu pour le premier trimestre les conférences pédagogiques habituelles. Mais voici que nous apprenons que M. le chanoine Boyer, directeur de la Commission Nationale du Catéchisme, accepte de venir dans le diocèse de Quimper pour une tournée de *Journées catéchistiques*. Celles-ci auront lieu dans 4 ou 5 centres, à partir du mardi 22 Novembre ; nous y convierons l'ensemble des catéchistes, prêtres du ministère paroissial et enseignants de tous ordres. Le programme comprendra : le matin, un exposé de M. le chanoine Boyer, sur « l'adaptation de l'enseignement religieux aux différents âges », suivi d'un échange de vues ; l'après-midi : une leçon type de catéchisme donnée à un groupe d'enfants, puis un second exposé de M. le chanoine Boyer sur « le travail d'éducation au catéchisme », avec échange de vues.

Des précisions quant aux dates et aux centres seront données dans les prochains numéros de la *Semaine Religieuse* ; nous vous demandons de vous y reporter.

Les conférences pédagogiques de ce trimestre sont supprimées, afin d'éviter aux uns et aux autres de trop multiples déplacements.

Certificats Supérieurs.

A la demande de nombreux Directeurs et Directrices nous publierons volontiers dans chaque N° du *Sentier* un ensemble de devoirs donnés en Juin 1949, au Certificat Supérieur. Nous n'avons pas, pour le moment, l'intention d'en modifier ni l'organisation ni les programmes, mais nous recevrons volontiers, comme chaque année, vos suggestions concernant cet examen.

1^{re} Série de Devoirs.

ORTHOGRAPHE

Les moutons à Ouessant. — Personne aux champs... Au loin, pourtant se dresse la silhouette d'une femme qui bêche. Et partout, des moutons, des moutons encore et toujours des moutons, des noirs et des blancs, petits, vifs, attachés deux à deux par une longue corde, inquiets, allant et venant.

Ils sont cinq mille dans l'île, toujours dehors, hiver comme été. Il n'y a pas de bergeries pour les loger. On leur a construit de petits abris triangulaires, trois petits muretins partant du même point, et derrière lesquels ils s'abritent, choisissant l'angle à l'abri du vent. Ils se réfugient aussi dans les creux où l'herbe est plus haute et plus épaisse. Aux mois durs, en Décembre, Janvier, ils meurent par centaines. Ceux qui résistent, habitués à toutes les températures, à toutes les sautes d'ouragan, sont des individus libres, solides et rusés autant qu'un mouton peut l'être. Certes, les pauvres bêtes retournées à l'état de nature ne sont pas changées en loups, mais elles sont devenues perspicaces et avisées, un peu à la façon des renards, habiles à se terrer dans les creux, à se blottir derrière les muretins, à trouver leur subsistance à travers les prés salés. Jusqu'au phare de Créac'h, je ne rencontre, je n'entends que ces moutons noirs et blancs, si agiles, tout réjouis par le soleil. L'île tout entière bèle dans la lumière.

Gustave GEFFROY.

QUESTIONS

- 1) Expliquez le sens de la dernière phrase.
- 2) Expliquez : perspicaces, se blottir, sautes d'ouragan, subsistance.
- 3) Analysez grammaticalement : habitués, toutes (les températures), individus, tout (entière).
- 4) Analyse logique de la phrase : ceux qui résistent... peut l'être.

FRANÇAIS

Un touriste de vos amis ne connaît pas la Bretagne. Il vous a demandé de lui écrire pour lui donner un aperçu du pays breton. Dites dans votre lettre — une lettre vivante et enthousiaste — les coins pittoresques, le charme des pardons, des costumes, les beautés variées qui lui feront désirer connaître à son tour la Bretagne.

MATHÉMATIQUES

Série A. — Soit un triangle isocèle ABC dans lequel $AB=AC$. On construit les hauteurs BD et CE qui se coupent en I.

1° Comparer les triangles ABD et ACE, en déduire que $BD=CE$.

2° Prouver que le triangle BIC est isocèle.

3° En B ou mène Bx perpendiculaire à BD et en C Cy perpendiculaire à CE. Bx et Cy se coupent en P. Prouver que AB et CP sont parallèles. Que AC et BP sont parallèles.

4° Nature du quadrilatère ABPC.

Séries A et B. — Une personne place son argent, partie à 5%, partie à 6%. Son revenu annuel est ainsi de 7.200 fr. Si la somme placée à 5% l'était à 6% et inversement, le revenu annuel serait de 7.100 fr. Quelle est la valeur de chaque partie ?

Série B. — Quatre personnes se partagent des pommes. La première en prend les $\frac{2}{7}$ plus 8, la seconde le $\frac{1}{5}$ plus 5, la troisième le $\frac{1}{3}$ plus 4. La quatrième prend le reste, soit 59 pommes. Combien y avait-il de pommes ? Part de chacune.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

1) Que fait-on dans les églises ? A quoi sert l'autel, la chaire ? Qu'est-ce que les fonts baptismaux ? Qu'est-ce que l'ostensoir ?

2) Pourquoi y a-t-il des bénitiers à la porte de l'église ? Quand faut-il prendre de l'eau bénite ? Qu'est-ce que la sacristie ? Comment faut-il se tenir dans un cimetière ?

3) Que veut dire « Crucifix » ? Que signifie I.N.R.I. ? Quels sont les personnages au pied de la Croix ?

4) Qu'est-ce qu'une auréole ? A quels personnages met-on une auréole ?

5) Racontez l'Annonciation.

HISTOIRE

Série A. Programme de 6° : Homère. Ce que l'on sait de lui. Ses œuvres.

Série A. Programme de 5° : La Phénicie : le pays, ses cités, ses habitants. Que nous ont-ils laissé ?

Série B : Jeanne d'Arc. L'état politique de la France. Quand commença la mission de Jeanne. Victoires et mort de Jeanne d'Arc.

SCIENCES

Série A. Programme de 6° : L'escargot. Caractères extérieurs. Organisation interne.

Série A. Programme de 5° : Le haricot. La graine, la plante, la germination, la fleur, le fruit.

Série B. Pour tous : l'alcoolisme.

Ecoles rurales de garçons : la pomme de terre.

Ecoles urbaines de garçons : tenailles, rabot, scie ; description et usages.

Filles : l'alimentation de l'enfant : lait naturel, lait artificiel.

ANGLAIS

Version : Is the air cold to day ? Yes it is. — Does my father smoke his pipe ? Yes he does. — Do my sisters sweep (balayer) the rooms and dust (épouseter) the chairs and tables. Yes they do. — Is his hair fair ? Yes, it is. — Have you a black dog ? No I have not. — Did Mary write a letter to her Mother ? No she did not. — Can you hear the Master ? Yes I can. — Could you buy (acheter) this book yesterday ? No Y could not.

Thème : Jean aime-t-il la bière ? Oui. A-t-il bu son verre ? Oui. Est-ce que le vin est cher en Angleterre ? Oui. Georges a-t-il un joli cahier ? Oui. Jeanne viendra-t-elle pour les vacances de Pâques (Easter) à la maison ? Oui.

BRETON

Version : O kutuilh avalou.

Brao eo an amzer. Ar vugale, ganto panerou, sehier ha skeuliou, a ya d'ar verjez. Kaer eo ar gwez gant an avalou flour, ruz ha melen. Plega a ra ar brankou didan ar pouez.

Ivonig a bign er skeul, ha goude er wezenn uhel. Heja a ra ar brankou. An avalou darev (aho) a gouez war an deliou sec'h. Ar vugale, laouen, a zastum ar frouez kouezet, blonset eun tam-mig. Prestik, ar sec'hier hag ar panerou a zo leun...

An tad a daol an avalou flastret er waskell. Ar chistr melen a red er varrikenn.

Thème : Dis-moi, petit Pierre, que voudrais-tu voir ? — Je voudrais voir d'abord le coq rouge et les poules blanches ; le grand chien « penndu » et le joli petit chat. Après, montrez-moi les deux chevaux bruns et les vaches noires.

DESSIN — COUTURE

Une couture rabattue (8 cms). La lettre B.

Décoration d'une assiette en reproduisant une fable ou une scène à votre choix.

Bourses départementales.

Subventions aux élèves en cours d'études.

Au titre de l'année scolaire 1949-1950, le Conseil Général, dans sa séance du 19-1-49, a voté les crédits suivants pour l'attribution de *secours d'études* aux élèves indigents :

1.000.000 de francs pour subventions aux élèves en cours d'études dans les établissements publics et privés d'enseignement secondaire (classe supérieure à la 6°).

500.000 fr. pour subventions aux élèves en cours d'études dans les établissements publics et privés d'enseignement technique (classe supérieure à la 4°).

Lors de sa dernière réunion, le 15 Juin dernier, la Commission départementale a décidé que les modalités d'attribution de ces secours seraient les mêmes que celles retenues l'année dernière.

Les crédits seront répartis sur propositions des chefs d'établissements. Seules les demandes des enfants nécessiteux susceptibles de poursuivre leurs études devront être présentées.

Les dossiers devront être produits pour le 31 Octobre au plus tard et seront soumis à la Commission départementale. Ils seront constitués pour examen, de la façon suivante :

1° Demande des parents sur papier libre ;

2° Appréciation du chef d'établissement, ainsi que le relevé des notes de l'année scolaire écoulée ;

3° Propositions motivées d'attribution du secours, établies par le chef d'établissement ;

4° Notice de renseignements sur la situation de famille et de fortune des parents ;

5° Extrait de tous les rôles de contributions payées par les parents ou certificat de non imposition.

Les dossiers seront adressés à la Préfecture de Quimper.

Pupilles de la Nation.

Pour tout ce qui concerne les bourses et subventions d'études que peuvent recevoir les Pupilles de la Nation, on voudra bien se reporter au *Sentier* de Mars 1949, page 60.

Nous y ajoutons cette note.

Les parents ou tuteurs qui estimerait que les subventions accordées à leurs pupilles sont insuffisantes, peuvent faire appel dans le mois qui suit la notification de la subvention. Passé ce délai, aucun appel n'est accepté. Le premier appel est adressé au Secrétaire général de l'Office départemental des Victimes de la Guerre, rue de Pont-l'Abbé, Quimper. Si satisfaction n'est pas accordée, un nouvel appel peut être adressé à l'Office National, Ministère des Anciens Combattants, à Paris. Les parents de pupilles qui ont satisfait à l'examen des bourses sont spécialement invités à tenter ces démarches.

Nouvelles écoles.

Deux nouvelles écoles ont été ouvertes à la rentrée :
une école de garçons au Guilvinec ;
une école de filles à Saint-Divy.

Vaccinations.

Nous avons reçu de M. le Directeur départemental de la Santé la note suivante que nous recommandons à votre attention :

« J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre du 5 Janvier relative aux vaccinations mixtes et triples associées.

A dater du 1^{er} Octobre, en application de l'arrêté préfectoral du 30 Novembre 1942, l'admission d'un enfant dans une école ou autre établissement d'enfants devra être subordonnée à la présentation d'un certificat :

1° de vaccination antidiphtérique, antitétanique pour tous les enfants âgés de moins de 10 ans ;

2° de vaccination triple associée, antidiphtérique, antitétanique, antityphoïdique pour tous les enfants âgés de plus de 10 ans.

A défaut d'un certificat de vaccination, un certificat de contre-indication temporaire ou permanente sera fourni.

Si les enfants ne sont pas encore vaccinés par leur médecin de famille, des séances de vaccinations collectives seront prochainement organisées dans toutes les communes du département.

Bien que leur efficacité en même temps que leur inocuité ne laissent plus de doute, ces vaccinations ne jouissent pas encore de la faveur de la population.

Je vous saurais particulièrement gré si vous acceptiez d'intervenir auprès des membres de l'enseignement en les invitant à user de leur influence pour assurer le maximum de succès à cette mesure de prophylaxie.

Cela paraît d'autant plus facile pendant les heures d'ouvertures des écoles en dehors desquelles ces séances de vaccination collectives sont presque impossibles à organiser. »

Le Directeur départemental de la Santé :

A. TUSET.

Le Brevet élémentaire.

Pour nous permettre d'effectuer une intervention qui s'avère plus nécessaire que jamais, envoyez-nous au plus tôt les résultats de la 2^e session du B. E. et ceux de la 1^{re} si vous ne l'avez déjà fait. Nous ne pouvons rien tenter sans avoir en mains les renseignements complets.

Nombre de candidats présentés.....

Nombre de candidats reçus.....

A la lumière des chiffres

Nous avons donné dans le *Sentier* de Mars (page 67) le prix de revient pour 1948 des frais scolaires d'un élève de l'enseignement public. Depuis lors, des précisions ont été apportées pour l'année 1949 par le *Journal Officiel* du 28 Avril, page 2.517.

Enseignement primaire public	11.488 fr. par élève
— secondaire	40.000 fr. —
— technique (collèges techniques)	26.800 fr. —

D'où il ressort que :

1° dans le Finistère l'enseignement libre fait réaliser à l'Etat les économies suivantes :

Enseignement primaire libre :

48.000 élèves à 11.488 fr. = 551.424.000 fr.

Enseignement secondaire :

5.000 élèves à 40.000 fr. = 200.000.000 fr.

Enseignement technique :

1.200 élèves à 26.800 fr. = 32.160.000 fr.

Total..... 783.684.000 fr.

2° dans la France entière :

Enseignement primaire libre :

1.065.000 élèves à 11.488 fr. = 12.234.720.000 fr.

Enseignement secondaire :

295.000 élèves à 40.000 fr. = 11.800.000.000 fr.

Enseignement technique :

325.000 élèves à 26.800 fr. = 8.710.000.000 fr.

Dans la France entière (encore ne comptons-nous pas l'enseignement supérieur ni agricole), l'Enseignement libre fait donc réaliser à l'Etat une économie annuelle de près de 33 milliards (exactement 32.744 millions).

Et l'Enseignement libre ne reçoit pas un centime de l'Etat ! Et l'on voudrait que nous nous accommodions d'une telle iniquité !

Effectifs comparés.

M. Jean de Geoffre, député, a posé au Ministre de l'Education Nationale la question suivante :

« Quels sont les effectifs respectifs de l'enseignement public et privé, primaire et secondaire, pour l'ensemble des départements rattachés à l'Académie de Rennes ? »

Réponse de M. le Ministre :

Second degré : établissements publics.....	24.773
établissements privés	36.199

Premier degré : écoles publiques	249.982
écoles privées	280.771

Soit au total pour les écoles secondaires et primaires :

écoles publiques	274.775
écoles libres	316.970

L'enseignement libre l'emporte donc, et de beaucoup, dans tout l'Ouest, dans les départements de l'Académie de Rennes, à savoir : les 5 départements bretons, le Maine-et-Loire et la Mayenne.

Enseignement Technique.

Nous demandons aux Directrices des Etablissements d'Enseignement Ménager de se conformer aux prescriptions suivantes pour permettre aux familles de leurs élèves d'obtenir les prestations d'Allocations Familiales.

1° Enseignement ménager familial et enseignement ménager agricole : délivrer un certificat de scolarité ;

2° Ouvroirs : délivrer un certificat de présence que vous pouvez libeller de la manière suivante :

Je soussignée, directrice de l'ouvroir annexé à l'école privée de....., certifie que Mademoiselle..... a fréquenté quotidiennement et assidûment, durant les heures scolaires, les leçons de travail à l'ouvroir de (lieu, date).

(SIGNATURE)

(Se procurer un cachet pour l'établissement.)

En outre, nous demandons à tous les ouvroirs de faire parvenir d'urgence à l'Inspection diocésaine la liste de leurs élèves.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. — Dépôt légal : Octobre 1949.

Chronique Bretonne

LA NOUVELLE MÉTHODE DE BRETON : « YEZ HON TADOU »

de MM. Séité et Stéphan, préfacée par M. le chanoine Batany, curé de Saint-Mathieu de Quimper, paraît en ce moment. Les souscripteurs, s'ils ne l'ont déjà reçue, la recevront sous peu.

Le livre peut être commandé, dès maintenant, soit à « Fontaines de Brocéliande », 54, rue Poullain-Duparc, Rennes, C. C. 976.91 Rennes, soit à l'école Saint-Jean, Tréboul (Finistère), C. C. 417.04 Rennes.

Son Eminence le Cardinal Roques, archevêque de Rennes, et Nosseigneurs les Evêques de la Bretagne bretonnante, comprenant toute la nécessité de l'enseignement du breton, ont fait aux auteurs le très grand honneur d'un mot de recommandation. Voici le texte de la lettre de Son Eminence le Cardinal Roques.

ARCHEVÊCHÉ
DE RENNES

3, Contour de la Motte

« Après avoir parcouru le travail de MM. Séité et Stéphan, je me sens tout à fait d'accord avec eux tant pour le choix de la méthode que pour la façon de l'appliquer. La méthode indirecte, en effet, permet d'arriver en peu de temps à d'appréciables résultats, surtout si l'on peut bénéficier de la présence d'un professeur expérimenté et compétent. Grâce à ce procédé pédagogique, l'élève, grand ou petit, progressera régulièrement et arrivera, sinon à parler couramment, du moins à connaître la langue, à en saisir les nuances, à se familiariser même avec la littérature.

CLÉMENT, Cardinal Roques,

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

En quoi consiste cette nouvelle méthode de breton et à qui s'adresse-t-elle ? Les auteurs nous l'apprendront dans cet « Avant-propos » que nous extrayons du livre :

« En composant cette nouvelle méthode de breton, nous avons été guidés par une double préoccupation : satisfaire le plus grand nombre possible d'étudiants et rendre facile, attrayante même, l'étude du breton par l'emploi de procédés nouveaux.

Ceux qui étudient le breton peuvent se ranger en deux catégories : les bretonnants dont la langue maternelle est le breton, et les non-bretonnants qui sont la majorité des cas des francisants. La méthode directe, c'est-à-dire celle qui enseigne une langue sans le secours d'une autre, est celle qui convient aux premiers, tandis qu'avec les seconds (ceux surtout qui étudient seuls), force est d'utiliser, au moins au début, la seule langue

qu'ils connaissent, le français. Comment concilier des exigences si opposées ? Nous avons cru ne mieux faire qu'en adoptant délibérément la méthode indirecte. En effet, actuellement, en Bretagne, la plupart des élèves bretonnants possèdent quelques rudiments de français à l'âge où ils étudient le breton. D'autre part, les maîtres connaissent mieux la terminologie grammaticale française que la bretonne. C'est une situation dont il fallait tenir compte dans un livre comme le nôtre destiné principalement aux écoles. Nous ne croyons pas pour cela avoir desservi les partisans de la méthode directe. Il leur suffira, s'ils veulent utiliser notre livre suivant cette méthode, et nous désirons qu'on le fasse le plus possible avec les bretonnants, qu'ils traduisent en breton pour leurs élèves, les indications placées devant les exercices ainsi que le cours de grammaire. Pour ces derniers, nous envisageons d'ailleurs une version bretonne à paraître plus tard.

La langue bretonne, comme toute langue, a ses difficultés. Nous avons voulu les réduire au maximum par un constant souci de clarté, de simplicité. Tous les moyens, même puérils, qui peuvent aider la mémoire, ont été employés. Les mutations, cette pierre d'achoppement des débutants, sont enseignées d'une manière nouvelle, en tenant compte du fait qu'elles sont affaire à la fois d'automatisme et de raisonnement. Les règles de grammaire ont été réduites à l'essentiel et toujours complétées par de nombreux exercices d'application. Le vocabulaire est absolument progressif, à savoir qu'aucun mot nouveau n'intervient sans que ne figure son correspondant français. Enfin les « textes à étudier » qui, à la fin de chaque leçon, forment la synthèse de tout ce qui a été étudié, ont été composés avec le plus grand soin. Nulle prétention littéraire certes dans ces courtes lectures, mais seulement un breton honnête tel qu'on peut en proposer à de jeunes élèves et surtout une riche mine de cas grammaticaux sur lesquels pourra s'exercer leur sagacité d'étudiants.

Comment utiliser cette méthode ? La manière la plus simple consisterait, dans l'étude de chaque leçon, à suivre l'ordre même du livre. Cet ordre présente, à notre avis, l'avantage de mieux sérier les difficultés après avoir étudié le vocabulaire, la conjugaison, la grammaire, l'élève est tout heureux quand arrive le « texte à étudier », de se trouver en pays connu, de saisir à la première lecture le sens de la plupart des phrases. Néanmoins, il est certains professeurs qui préfèrent partir d'un texte et en tirer la matière de leur leçon. On peut parfaitement suivre cette méthode avec notre livre. Il suffira de commencer chaque leçon par le « texte à étudier » et faire ensuite à son occasion les remarques sur le vocabulaire, la conjugaison et la grammaire en s'inspirant des pages précédentes. D'autres professeurs aiment le genre « version et thème ». Ils trouveront dans les « textes à étudier » d'excellents exercices de version, et à la fin du livre une série de textes français en rapport avec les divers centres d'intérêt qu'ils pourront donner en thèmes à leurs élèves.

Une remarque s'impose au sujet des lectures qui terminent les leçons. Elles ne sont pas graduées comme le reste du livre. Un non-bretonnant ne doit en commencer la lecture qu'après avoir étudié toute la méthode. Le bretonnant, lui, doit pouvoir les comprendre dès la première leçon, en s'aidant d'un dictionnaire breton-français.

A qui s'adresse ce livre ? Il convient à tous débutants en breton quel que soit leur âge. Néanmoins, nous avons visé en le composant, surtout les élèves âgés de 10 à 16 ans. Il aura donc sa place normale dans les classes du certificat d'études, les cours complémentaires et les classes du premier cycle de l'enseignement secondaire. Nous rappelons qu'il existe pour les jeunes élèves, deux livres d'initiation au breton : « Me a zesk brezoneg » convenant aux bretonnants, et le « Breton par l'image » convenant plutôt aux francisants.

La méthode complète comprendra 38 leçons. Ce premier tome doit pouvoir être assimilé en une année par un élève francisant de 14 ans.

Nous remercions vivement tous ceux qui nous ont aidés de leurs encouragements et de leurs conseils dans la rédaction de ce livre, particulièrement : MM. les chanoines Favé et Batany, MM. les abbés Falc'hun, M. F. Uguen, à qui nous avons soumis le manuscrit et qui nous ont fourni de précieuses indications ; M. C. Riou qui a composé la leçon préliminaire sur la prononciation ; M. Ronan Pichery enfin dont le dévouement à la cause du breton et la générosité nous ont permis de mener à bien la parution de cet ouvrage malgré les difficultés actuelles de l'édition.

On nous saura gré d'en avoir confié l'illustration à l'artiste connu P. Péron. Ses dessins sont d'une qualité artistique et bretonne qui sera appréciée de tous les connaisseurs. Nous le remercions de sa précieuse collaboration.

Et maintenant que vive « Yez hon Tadou », la langue de nos pères. Une langue est le reflet de l'âme d'un peuple, le témoin de sa vitalité spirituelle, le symbole de sa pérennité. Si nous sommes fiers de notre titre de Bretons, soyons fiers de notre langue bretonne. Elle ne s'oppose pas au français, c'est le français qui s'ajoute à elle. Elle a toutes les qualités d'une grande langue, la richesse et la précision du vocabulaire, la force évocatrice et poétique des mots, la souplesse de la syntaxe, l'aptitude à former des mots nouveaux. Il ne lui manque qu'une place de plus en plus grande dans le cœur des Bretons. Neuze 'ta Bretoned, deskomp brezoneg, komzomp brezoneg ha bezomp feal da viken da « Yez hon Tadou ».

V. SEITÉ hag L. STÉPHAN.

AR SKOL DRE LIZER

(le cours de breton par correspondance).

Une grosse activité bretonne s'est encore déployée durant ces dernières vacances : Bleun-Brug, Camp des Bretonnants, camp des Scouts bretons, camp des Sonneurs de binious, session bretonne des instituteurs laïques, innombrables fêtes folkloriques, Congrès interceltiques de Bangor...

Des fêtes surtout comme celle du Bleun-Brug à Locronan, montrent bien que, malgré tout, notre peuple reste fermement attaché à ses traditions, à sa langue.

Aux maîtres et maîtresses de nos écoles libres, qui ont à façonner l'âme de nos enfants sur le modèle de nos pères, de le comprendre.

Qu'ils enseignent donc, suivant le désir et l'ordre de nos vénérés évêques de Basse-Bretagne, la langue bretonne, chaque semaine, à leurs élèves.

S'ils ne se croient pas capables de pratiquer cet enseignement, qu'ils suivent le « *Cours de breton par correspondance* » (Ar skol dre lizer). Il leur suffira pour cela d'écrire à M. Seité, école Saint-Jean, Tréboul (Finistère), qui se fera un plaisir de leur envoyer tous les renseignements qu'ils désirent.

Maîtres et maîtresses d'écoles chrétiennes, suivez « *Ar skol dre lizer* » ; écrivez pour demander une leçon modèle; elle vous sera expédiée gracieusement.

Les livres scolaires : « *Me zesk brezoneg* » et « *Le breton par l'image* » sont également en vente à Tréboul, au prix de 90 francs l'exemplaire.

LAURÉATS DES CONCOURS DU BLEUN-BRUG 1949

Prix d'éloquence : *Pierre Bernard*, Saint-Pol.

Chant (élèves : petits, moyens, grands) : *premiers prix* : Marcelle Bozec, Plogonnec ; Alice Le Goff, Pouldergat, et Jean Celton, Tréboul ; Mélanie Perrot, Pouldergat, et François Kériel, Tréboul.

Récitation : Armelle Géraud, Paris ; Jean Celton, Tréboul, et Marivonig Le Goff, Gouézec ; Erwan Konan, Peroz-Guirec, et Yvonne Konan, Peroz-Guirec.

Lecture : Anna ar Bec, Quimper, et Daniel Philippe, Tréboul ; Gwenola ar Bec, Quimper, et Herri Konan, Peroz-Guirec ; Henriette Le Bot, Pouldergat, et Erwan et Yvonne Konan, Peroz.

En tout, une quarantaine de concurrents présentés par les écoles de (garçons) : Locronan, Douarnenez, Tréboul et Cléder ; (filles) : Locronan, Pouldergat, Plogonnec, Plonévez-Porzay, Plodiern. Des individuels présentés par leur familles de : Gouézec, Quimper, Perroz-Guirec et Paris.

R A P P E L

Les prescriptions diocésaines concernant l'étude de la langue bretonne et de l'Histoire de Bretagne ne sont nullement caduques. Nous nous excusons de le rappeler. Nous comptons sur le bon esprit et la compréhension de tous pour que partout on se conforme à ces directives.
